

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 3, numéro 10

Octobre 2003

Le « Mois de l'histoire des femmes » est l'occasion d'honorer cinq femmes célèbres



En 1927, M^{me} Emily Murphy a décidé d'exercer des pressions pour que les femmes puissent entrer au Sénat. M^{me} Murphy, ainsi que quatre autres femmes venant des Prairies : Mesdames Henrietta Muir Edwards, Louise McKinney, Irene Parlby et Nellie McClung, a présenté une requête au gouvernement demandant que la Cour suprême examine la signification du terme « personnes » tel qu'il figure dans l'article 24 de la Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique, afin de déterminer si ce mot comprenait les femmes.

À leur grande consternation, la Cour suprême a décidé que ce terme excluait les femmes. Les cinq femmes ont donc décidé de présenter l'affaire au comité judiciaire du Conseil privé en Angleterre, la plus haute cour du Canada à l'époque. Le 18 octobre 1929, après quatre jours de délibérations, le Conseil privé a rejeté la décision de la Cour suprême du Canada et a déclaré que les femmes étaient bien des « personnes » et qu'elles étaient donc qualifiées pour être nommées au Sénat. Cette décision historique a créé un précédent qui a permis aux femmes d'avoir accès à des secteurs de la société qui, jusque-là, étaient réservés exclusivement aux hommes.

Un an plus tard, M^{me} Cairine Reay Wilson devint la première femme à être nommée au Sénat du Canada. Les cinq femmes célèbres ont non seulement obtenu le droit pour les femmes d'être nommées au Sénat, mais leurs contributions ont aussi ouvert la voie pour que les femmes puissent participer à d'autres aspects de la vie publique.

Chaque année, le 18 octobre marque la Journée de la personne, célébrée pour commémorer la décision rendue en 1929 relative à l'affaire « personne ». La Journée de la personne est l'un des éléments marquants du Mois de l'histoire des femmes.

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Les droits en question par M^{me} Janet Baldwin, présidente Le Musée canadien des droits de la personne constitue la pierre angulaire de l'héritage de M. Asper

Le décès récent de M. Israel Asper a fourni l'occasion de rappeler bon nombre de souvenirs et de parler des contributions importantes apportées par M. Asper à notre province et à notre pays. Toutefois, le plus grand héritage de M. Asper est peut-être l'un qui n'a pas encore été réalisé : le Musée canadien des droits de la personne. Ce musée doit ouvrir ses portes le 1^{er} juillet 2006 à La Fourche, lieu historique national situé à Winnipeg.

Au mois de mai dernier, M. Asper a décrit sa vision du Musée à moi-même et à d'autres présidents et fonctionnaires d'organismes des droits de la personne constitués en vertu d'une loi. Nous étions tous réunis à Winnipeg pour la conférence annuelle de l'Association canadienne des Commissions et Conseils des droits de la personne. M. Asper avait été invité au dîner et devait nous parler de son projet de musée.

Comme il célébrait son anniversaire ce jour-là, M. Asper n'a pas pu accepter notre invitation au dîner, mais il est néanmoins venu nous parler. Il n'a pas pu cacher son enthousiasme et son engagement pour le projet de musée. Nous étions heureux de pouvoir exprimer notre soutien et de lui dire que nous avions hâte de travailler avec lui pour atteindre nos objectifs communs.

La vision de M. Asper a été le mieux décrite par la fondation Asper au moment d'annoncer la création du Musée canadien des droits de la personne, dont le prix s'élèvera à 270 millions de dollars. M. Asper voulait en fait créer un musée distinctif et exceptionnel sur le plan architectural, un lieu qui inspirerait le public et qui témoignerait de l'engagement du Canada envers les droits de la personne, la liberté, la démocratie et la diversité dans le monde. Cette vision est fondée sur la conviction que « c'est en connaissant notre passé que nous aurons de l'espoir pour l'avenir ». Maintenant la vision de M. Asper sera réalisée par la Fondation Asper et ses nombreux partenaires : le Canada, le Manitoba, la Ville de Winnipeg, le Partenariat de la Fourche et de Portage Nord, ainsi que par tous ceux et celles qui sont engagés à défendre les droits de la personne.



Dr. Israel Asper
1932 -2003

Les femmes sont toujours confrontées à des difficultés dans les milieux de travail

par M^{me} Beatrice Wilson

Selon plus de 100 participantes ayant pris part à une discussion en groupe le 15 octobre dernier au Palais législatif, ce sont les besoins en matière de garde d'enfants, la pénurie de postes partagés et le racisme qui constituent les plus gros obstacles pour les femmes dans les milieux de travail à l'heure actuelle. Cet événement, ouvert au public, a été organisé par la ministre déléguée à la Situation de la femme, M^{me} Diane McGifford, en reconnaissance du Mois de l'histoire des femmes 2003.

M^{me} Julie Guard, professeure et coordonnatrice du programme d'études Labour and Workplace Studies, du département des sciences économiques à l'Université du Manitoba, a noté que les priorités distinctes des femmes sont parfois considérées comme anormales, alors que celles des hommes sont censées correspondre à la norme. Selon elle, il faut commencer à voir les femmes qui travaillent comme une caractéristique typique de la société, quelque chose qui rentre parfaitement dans la norme.

L'accès à des postes partagés, surtout dans des entreprises privées, demeure un enjeu important pour les femmes. M^{me} Susan Hart-Kulbaba a déclaré que même si l'accès à des postes partagés n'est pas problématique dans la fonction publique, c'est tout autre chose quand il s'agit du secteur privé. « Les employeurs suivent cette voie, mais de manière sélective, a-t-elle déclaré. S'ils sont bien disposés envers vous, ils seront prêts à faire des concessions, mais s'ils ne vous aiment pas et veulent se débarrasser de vous, ce sera pour eux le meilleur moyen d'y parvenir ».

M^{me} Hart-Kulbaba, présidente-sortante de la Fédération du travail du Manitoba et déléguée du personnel du Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba, a également déclaré que les employeurs qui envisagent d'offrir des postes partagés n'aiment pas en général embaucher du personnel venant de l'extérieur. Ils préfèrent offrir le poste à une employée qui travaille déjà pour l'entreprise, de manière que la transition se fasse plus facilement.

M^{me} Barbara Bowes, auteure, propriétaire d'entreprise et présidente-sortante de la Human Resource Management Association, a déclaré que les temps évoluent et que les femmes sont maintenant mieux acceptées dans les milieux d'emploi. Elle se souvient qu'en 1969, quand elle occupait le poste de travailleuse sociale, elle a dû abandonner son travail, car elle n'arrivait pas à trouver une gardienne pour ses enfants.

Deux femmes autochtones ont pris la parole au cours de la discussion et ont déclaré que le racisme est toujours endémique dans les milieux de travail. L'une a dit qu'après dix ans de travail dans le système traditionnel, elle se sent trop blessée pour y retourner. Maintenant, elle enseigne aux enfants autochtones dans sa propre collectivité. Elle a demandé aux autres femmes présentes de travailler ensemble afin de mettre fin au racisme au sein de la société.

Avant de clore les discussions, M^{me} McGifford a précisé que la Province avait déjà affecté 22 millions de dollars aux services de garde d'enfants et que ceux-ci demeuraient une de ses priorités. Elle a aussi déclaré que, selon les recherches, plus on dépense d'argent au profit d'un enfant âgé de moins de six ans, plus cet enfant aura des chances de réussir dans la vie. Le gouvernement se penche aussi sur la question des restrictions en matière de prestations d'assurance-emploi et leur effet sur les femmes qui travaillent à temps partiel. En effet, comme il faut travailler 600 heures pour avoir droit aux prestations d'assurance-emploi, les femmes qui travaillent à temps partiel y ont rarement droit, a ajouté la ministre.

Les aînés célèbrent aussi le mois d'octobre

Les aînées avaient deux raisons de célébrer le mois d'octobre cette année. Non seulement octobre était le Mois de l'histoire des femmes, mais le premier ministre du Manitoba, M. Gary Doer, l'a également proclamé le Mois des aînés et des anciens. Cette année avait pour thème : « Célébrons la diversité des personnes âgées du Manitoba ».

« Cette occasion nous permet de reconnaître la contribution importante que font les personnes âgées du Manitoba à nos familles, à nos collectivités et à notre province », a déclaré M. Doer, lors du coup d'envoi des festivités en l'honneur des aînés et des anciens à La Fourche le 1^{er} octobre. Le premier ministre a également déclaré que les aînés possèdent une sagesse collective qui nous lie au passé et nous fait mieux comprendre notre culture actuelle.

Un grand nombre de manifestations ont eu lieu au Manitoba au cours du mois d'octobre. Celles-ci allaient des expositions d'arts, des festivals d'écriture et des activités encourageant la santé et le conditionnement physique à des activités purement divertissantes, comme des bals masqués, des foires et des tournois de bingo.

Les Prix du mérite du Conseil manitobain sur le vieillissement ont été décernés le 28 octobre 2003. Ces prix reconnaissent officiellement les organismes, les entreprises et les particuliers pour leur travail exceptionnel auprès des personnes âgées.

Journée mondiale de l'enfance



Le 20 novembre, des collectivités du monde entier célèbreront la Journée mondiale de l'enfance, connue au Canada sous le nom Journée nationale de l'enfant. Le thème de cette année : « une

communauté digne des enfants », qui s'inspire du document des Nations Unies intitulé « un monde digne des enfants », nous invite à réfléchir sur ce que nous pourrions faire dans nos communautés pour favoriser le bon développement des enfants et pour assurer leur bien-être.

De l'information sur les activités ayant lieu dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance (activités destinées aux enfants, jeunes, dirigeants communautaires, familles et éducateurs) se trouve sur le site Web de Santé Canada. Des renseignements sur d'autres activités seront ajoutés au site Web dès qu'ils seront publiés.